DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

COMMUNE DE SAINT OUEN D'AUNIS

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° STO2	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		

CONCEPTION
Atelier du Pont - urbanisme et architecture
2 chemin Rocas, 79240 LA CRÈCHE
Mandataire
Mobiliers Urbains
Espaces Verts & Végétaux
Les 1307 Paysages
ASTYM
Cadre Vert

DESSIN
Infosig Cartographie
10 TER Avenue de Cordon, 74000 ANNECY
infoSIG

FOND CADASTRAL
Mise à jour : Janvier - Avril 2019
Droits de l'Etat réservés
Diffusion www.cadastre.gouv.fr
MAJ bâti cadastral
Février 2021

Edition cartographique n°3 du 07/05/2021

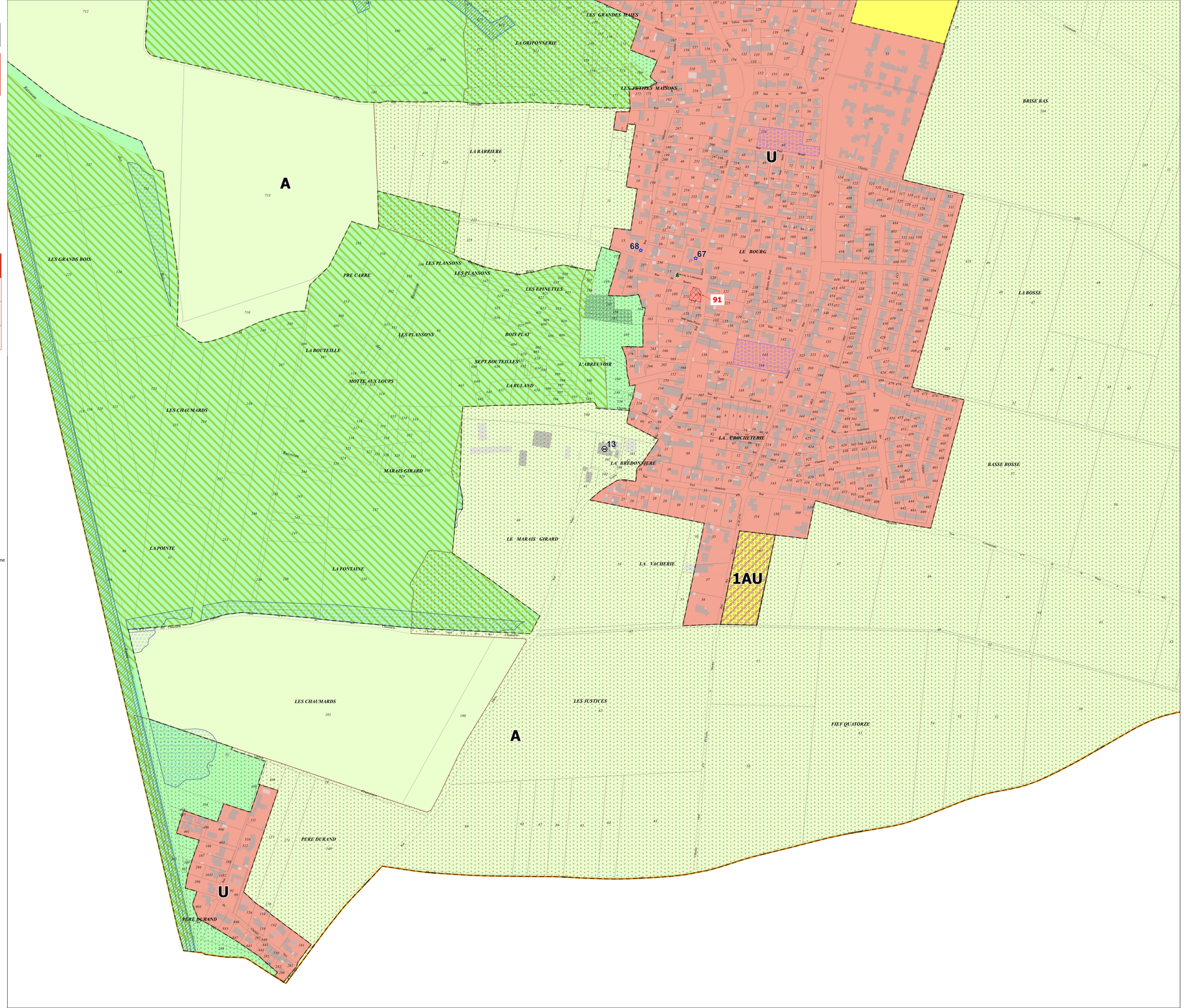

Légende

ZONES URBAINES

- U : Zone urbaine

ZONES A URBANISER

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation résidentielle

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

- Boisement remarquable protégé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- OAP densification habitat
- OAP sectorielle simple
- Orientation d'aménagement et de programmation liée aux lisières urbaines à protéger
- Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

HABILLAGE DU PLAN

- Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)

0 150 300 m

Emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise	Commune
91	Réalisation d'un équipement collectif et d'espaces publics du centre bourg	Commune de SAINT OUEN D'AUNIS	356 m²	SAINT OUEN D'AUNIS

Changement de destination autorisé

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
13	Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme	non renseigné	SAINT OUEN D'AUNIS

Patrimoine

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
67	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	SAINT OUEN D'AUNIS
68	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	SAINT OUEN D'AUNIS